

1^{ère} Journée nationale des Groupes d'Entraide Mutuelle

Ministère de la Santé - 9 novembre 2007

9h00 – 9h30 *Accueil*

9h30 – 10h00 *Ouverture :*

Jean-Jacques TREGOAT, Directeur de l'Action Sociale,
Secrétaire d'Etat chargée de la Solidarité

Jean CANNEVA, Président de l'UNAFAM

Bernard DURAND, Président de la FASM Croix-Marine

Claude FINKELSTEIN, Présidente de la FNAPSY

10h00 – 10h20 « **La loi du 11 février 2005 et les GEM** »

Marie-Anne MONTCHAMP, ex-Secrétaire d'Etat en charge
des Personnes handicapées

« **Quel bilan ?** »

10h20 – 11h15 « **Mise en place, financement et état des lieux** » par la Direction Générale de l'Action Sociale

Dr **Martine BARRES**
Thierry BOULISSIERE
Camille MAILLARD
Patrice PERROTEAU

11h15 – 11h30 *Pause*

11h30 – 12h30 *Table ronde :* « **Les GEM dans leur environnement** »
et état des lieux »

Représentants de la DGAS, d'une DDASS, de la MASM, de la CNSA

Dr Alain LOPEZ, coordonnateur du Plan Psychiatrie et Santé mentale

Débat avec la salle

12H30 *Déjeuner*



Association Nationale d'Expertise des
Groupes d'Entraide Mutuelle

« **Quelles perspectives ?** »

14h00 – 15h15 *Table ronde :* « **Des GEM : pourquoi et comment ?** »

Jean CANNEVA, Président de l'UNAFAM

Bernard DURAND, Président de la FASM Croix-Marine

Claude FINKELSTEIN, Présidente de la FNAPSY

Débat avec la salle

15h15 – 16h00 « **Trois GEM se présentent...** »
(FNAPSY)
(UNAFAM)
(FASM CROIX-MARINE)

16h00 – 16h30 « **L'ANEGEM** »
- *L'Annuaire des GEM*
- *Le Guide des bonnes pratiques*
- *Les Rencontres régionales*

Antoine DUBUISSON, coordinateur de l'ANEGEM

Claude FINKELSTEIN, Présidente de l'ANEGEM

16h30 *Clôture*

« *Trois Point de vue identiques* » KHAIR, 2007

Argument

Les groupes d'entraide mutuelle créés par la loi du 11 février 2005, ont permis aux usagers en santé mentale d'avoir les moyens de lutter contre la solitude et de se retrouver en tant que citoyens.

Les deux circulaires (30 août 2005 et 31 mars 2007) ont fixé le cadre juridique et les modalités de financement des GEM.

A ce jour, 294 GEM se sont déclarés auprès des DDASS, gestionnaires sur le terrain des conventions qui lient les GEM à l'Etat.

Parmi ces GEM, certains fonctionnent d'ores et déjà selon l'esprit de la loi, c'est-à-dire qu'ils sont dirigés par une association d'usagers. D'autres sont créés pour les usagers et dirigés par des organismes externes, en attendant « le glissement » prévu par les circulaires.

De nombreuses questions ont été posées devant ce dispositif innovant, peu de réponses ont pu être apportées collectivement.

Ce colloque a pour but de rappeler la raison d'être historique des GEM, de confirmer leur finalité (groupe d'entraide mutuelle), de donner aux acteurs de ces groupes des moyens de respecter l'esprit de la loi et des circulaires, tout en s'adaptant au terrain spécifique du lieu de création.

« Neuf Point de vue identiques », KHAIR, 2007

Conception graphique : khair.khair@laposte.net

Sous le haut patronage du Ministère du Travail,
des Relations sociales et de la Solidarité



Association Nationale d'Expertise
des Groupes d'Entraide Mutuelle

1^{ère} Journée nationale des Groupes d'Entraide Mutuelle

vendredi 9 novembre 2007

**Ministère de la Santé
14, avenue Duquesne 75007 Paris**

Programme

« Point de vue », KHAIR, 2007

ANEGEM
Association Nationale d'Expertise
des Groupes d'Entraide Mutuelle
ANEGEM c/o FNAPSY 33, rue Daviel 75013 Paris
Site : www.anegem.org – E-mail : contact@anegem.org
Tél./fax : 01 43 06 91 58